



## *Lettre électronique adressée aux retraités de l'UNSA*

N°24 - Décembre 2012

---

### Sommaire

*Les retraités solidaires  
des actifs*

*Élections TPE :  
dernière ligne droite*

*Pouvoir d'achat  
des pensions*

*PLFSS 2013 :  
définitivement adopté*

*Pour un meilleur fonction-  
nement des CODERPA*

*La SNCF en chantier*

*Comité exécutif  
de la FERPA*

*Document du Comité  
exécutif de la FERPA*

### Les retraités solidaires des actifs

Le 14 novembre, à l'appel de la Confédération Européenne des Syndicats (CES), les salariés et les retraités se sont mobilisés afin d'obtenir une politique économique européenne résolument tournée vers l'emploi. Pour la CES, le pacte pour la croissance et l'emploi doit être mis en œuvre et renforcé.

En France, plusieurs organisations syndicales de retraités, dont l'UNSA Retraités, ont appelé à participer à ces manifestations.

Sur le plan européen, plusieurs pays connaissent une récession profonde : l'Italie, l'Espagne, la Grèce qui est en récession depuis quatre ans. Même l'Allemagne connaît actuellement un net ralentissement économique, avec un taux de croissance de +0,2% au 3ème trimestre.

Quant à la France, elle connaît depuis un an une croissance quasi nulle, les chiffres de croissance fournis par l'INSEE montrent bien la fragilité de la santé économique de notre pays : 0% au premier trimestre, -0,1% au 2ème trimestre et +0,2% au 3ème trimestre.

Cet effondrement de la croissance en Europe a des conséquences catastrophiques sur l'emploi. Le taux de chômage établit chaque mois de nouveaux records. Il atteignait, en septembre dernier, 10,6% dans l'Union Européenne (UE), soit plus de 25 millions de demandeurs d'emplois. En un an, le nombre des chômeurs a augmenté de 3 millions dans l'UE.

Dans certains États, la situation est catastrophique. L'Espagne connaît un taux de chômage de 25,8% ; la Grèce de 25,1% et le Portugal de 15,7%. Le taux de chômage des jeunes est particulièrement désastreux : 22,8% dans l'UE, 55,6% en Grèce, 54,2% en Espagne, 35% en Italie et au Portugal. La France est également durement touchée. Son taux de chômage global s'élève à 10,8% et le taux de chômage des jeunes à 25,7%.

Tous ces chiffres sur la croissance et le chômage en Europe montrent bien que les salariés français, comme tous les salariés européens, ont besoin de solutions économiques européennes. La politique économique et sociale européenne doit être modifiée. Les mesures prises en France pour lutter contre le chômage, création des emplois d'avenir et des contrats de génération sont évidemment positives.

Mais des mesures de relance économique doivent être prises au plan européen afin de renouer avec une croissance durable créatrice d'emplois.

Jean-Paul Tripogney  
Secrétaire Général UNSA Retraités



## Élections TPE : dernière ligne droite

Les élections dans les très petites entreprises (TPE) se déroulent actuellement et jusqu'au mercredi 12 décembre 2012.

Les électeurs peuvent voter par correspondance ou par internet jusqu'au 12 décembre.

L'UNSA met tout en œuvre pour que le maximum d'électrices et d'électeurs participent à ce vote. La campagne se poursuit jusqu'au dernier jour, le 12 décembre.

Tous les actifs, tous les retraités connaissent des salariés dans les TPE.

**Alors prenez contact avec ces salariés :**

- **Informez ces salariés de leur droit de vote**
- **Faites connaître le numéro d'appel mis en place par l'UNSA pour informer ces salariés : 09 69 36 69 00**
- **Faites voter UNSA**

## Pouvoir d'achat des pensions Des perspectives peu rassurantes !

L'indice des prix à la consommation joue au yoyo, après avoir baissé de 0,3% en septembre, il augmente de 0,2% en octobre stabilisant l'évolution sur un an à +1,9%. Elle se situe à 0,1% de la prévision d'avril 2012 ayant permis au gouvernement de faire la majoration pour 2012 de nos pensions (+1,8%).

Il faut attendre pour porter un jugement définitif.

Mais

Les perspectives ne sont pas bonnes : la liste des augmentations à venir s'allonge et de façon impressionnante : assurance auto, assurance immeuble et personnelle, gaz, taxe sur les pensions (0,3%)...

## PLFSS 2013 définitivement adopté

Le budget de la Sécurité Sociale pour 2013 a été adopté par l'Assemblée Nationale le 3 décembre. Après avoir été retoqué à deux reprises par les sénateurs, il a été adopté en « lecture définitive » par les députés.

Le texte prévoit 5 milliards de recettes nouvelles, dont une série d'augmentation de taxes et de prélèvements afin de ramener le déficit annuel de 13 milliards (en 2012) à 11 milliards.

Parmi les nouvelles taxes, la « contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie » concerne les retraités. Nous confirmons ce que nous écrivions dans la lettre électronique n°23. Cette nouvelle contribution sera appliquée aux retraités imposables sur le revenu et qui sont assujettis au taux de 6,6% de CSG. Cette nouvelle contribution sera appliquée à partir du 1er avril et concernera 7,5 millions de retraités sur 15 millions.

Nous confirmons également notre avis sur cette nouvelle contribution. Cette décision prise dans l'urgence pour diminuer le déficit de la Sécurité Sociale ne peut nous convenir.

Nous souhaitons que le Haut Conseil pour le Financement de la Protection Sociale, mis en place en octobre dernier, fasse une mise à plat de l'ensemble des prélèvements existants et fasse des propositions équitables.

Nous revendiquons également une prise en charge de la perte d'autonomie par la solidarité nationale.

contacter l'UNSA-Retraites :

UNSA-Retraites  
21 rue Jules Ferry  
93177 Bagnolet Cedex  
Tél. : 01 48 18 88 66 ou  
01 48 18 88 62  
Fax : 01 48 18 88 94  
E-mail :  
unsa-retraites@unsa.org  
nicole.castel@unsa.org



## Pour un meilleur fonctionnement des CODERPA

Depuis juin dernier, l'Assemblée des Départements de France (ADF) et les organisations membres du Comité National des Retraités et Personnes Agées (CNRPA) ont engagé des négociations sur l'harmonisation et la modernisation des Comités départementaux des retraités et personnes âgées (CODERPA).

Les CODERPA sont des instances départementales, de réflexion et de propositions, placées depuis 2004 auprès des Présidents de Conseils Généraux.

Les CODERPA sont les seules instances de concertation qui existent au niveau départemental. Les présidents de Conseils Généraux les consultent sur les questions médico-sociales liées à la perte d'autonomie, sur la politique gériatrique et sur les questions qui relèvent de la compétence des Conseils Généraux.

Les négociations menées entre l'ADF et les organisations du CNRPA ont abouti à un projet de protocole d'accord et à un projet de décret qui découle de ce protocole.

Le Bureau National de l'ADF doit se prononcer prochainement sur ces textes et chacune des organisations représentées au CNRPA décidera si elle souhaite signer ce protocole.

L'Inter UCR a beaucoup travaillé sur ces textes et considère qu'ils peuvent sérieusement améliorer le fonctionnement des CODERPA.

Si ce protocole est adopté, le projet de décret sera adressé par l'ADF à la Ministre, Michèle Delaunay, afin que le ministère prépare et publie un décret.

## La SNCF en chantier

### AUJOURD'HUI

Le groupe SNCF est constitué par l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC SNCF) et de ses filiales de droit privé (tenues pour l'essentiel à 100% par la SNCF). Au sein du groupe, 657 filiales sont contenues dans « SNCF Participations » pour environ 58 000 salariés. L'EPIC rassemble un peu plus de 150 000 cheminots à statut.

Le chiffre d'affaire, en 2011, du groupe avoisine les 33 milliards d'Euros dont 18 milliards environ pour l'EPIC.

En 1997, un EPIC a été créé hors groupe SNCF : Réseau Ferré de France (RFF). Il devient propriétaire de l'infrastructure et décideur en matière d'aménagement, de développement et de valorisation du réseau. Il est en outre chargé de porter, et d'amortir, la dette d'infrastructure. Son financement repose essentiellement sur les redevances (péages) pour l'utilisation des voies et de la partie ferroviaire des gares. Par contrat, il utilise les services de la SNCF pour l'entretien et l'amélioration du réseau.

Cette même année, le gouvernement donne aux Régions administratives la responsabilité de définir leur service public, l'Etat leur transférant les financements. C'est ainsi que le matériel ferroviaire régional sera pris en charge par les Régions.

Retraités de l'UNSA, cette lettre électronique vous est destinée.

Pour la recevoir régulièrement,  
veuillez faire votre demande par e-mail à :

**[Unsa-retraites@unsa.org](mailto:Unsa-retraites@unsa.org)**



On constate aujourd'hui que la séparation entre les missions de la SNCF et celles de RFF est loin d'avoir été bénéfique, puisque la dette n'a cessé d'augmenter (de l'ordre de 40 milliards d'€), les dysfonctionnements et désaccords entre la SNCF et RFF sont plus que nombreux, le réseau ferré est en très mauvais état. Il a donc été décidé par le gouvernement actuel, de restructurer le ferroviaire en remplaçant les missions de RFF sous l'égide du groupe SNCF.

Depuis les années 1990, les différentes directives européennes prévoient progressivement l'ouverture à la concurrence des trafics ferroviaires. Depuis 2006, le trafic Fret est ouvert à la concurrence avec quelques premiers opérateurs hors SNCF sur des grands axes.

En 2010, le trafic international de voyageurs et les trafics régionaux sont ouverts à la concurrence. Tous les trafics devraient l'être dans les prochaines années.

## **DEMAIN**

Les deux paramètres : rattachement de RFF à la SNCF et l'ouverture à la concurrence impliquent une réforme en profondeur du ferroviaire français, mais tout en tenant compte des règles européennes sur la concurrence.

RFF ne pouvant pas intégrer l'EPIC SNCF (Europe), il est donc envisagé de créer un pôle public unifié (GIU) qui regroupera les services actuels de l'EPIC SNCF travaillant pour RFF (SNCF infra) et RFF.

L'ensemble des activités SNCF et celles de ce futur GIU pourraient être unifiées dans un « Pôle Ferroviaire Public Unifié ».

Concernant les personnels, une convention collective de branche (branche ferroviaire à définir) reste à négocier. Des règlements, sur la base d'un Décret Socle commun doivent être discutés. Des accords d'entreprises (du type statut des cheminots pour l'EPIC SNCF) devront faire l'objet de concertations.

On peut constater qu'il s'agit d'un vaste chantier où la représentativité des Organisations Syndicales sera parfois rediscutée. L'UNSA-Cheminots est aujourd'hui la deuxième OS avec plus de 20% des voix au sein de l'EPIC SNCF. Qu'en sera-t-il demain, quand les nouvelles structures se mettront en place ?

## **Comité exécutif de la FERPA** (Fédération européenne des retraités et personnes âgées)

Après une présentation de la conjoncture politique, économique et sociale, le Comité exécutif s'est penché sur

### **1) La présentation d'une initiative citoyenne européenne par la FERPA, dans le cadre du dispositif arrêté par les institutions européennes.**

Il s'agit d'une action pour promouvoir un droit universel d'accès aux soins de longue durée (\*) et de qualité et pour la défense de toutes les personnes en perte d'autonomie.

La présentation de cette initiative est soumise à la Commission européenne. Si elle est acceptée par la dite commission, l'initiative doit alors être soutenue par une pétition signée par 1 000 000 de citoyens européens des 27 pays de l'Union européenne (au moins 55 000 pour la France) dans l'année qui suit.

Vous trouverez en annexe l'intégralité du document de la FERPA lançant l'opération, il donne une idée de l'argumentation qui sera développée par la FERPA et ses syndicats au moment de la campagne de signatures.

*\*l'utilisation de cette expression est une nécessité pour entrer dans le cadre des compétences dévolues à l'Union Européenne (la dépendance, l'autonomie sont du seul ressort des gouvernements nationaux).*

### **2) 2012, année du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle**

L'Union européenne place chaque année celle-ci sous un thème précis, tel celui cité dans le titre.

La confédération européenne des syndicats (CES) a pris sa part sous la forme d'une



enquête qui s'est conclue par un forum donnant un programme d'actions qui se dérouleront dans les années à venir. Il sera définitivement adopté au prochain comité exécutif de la CES.

Affaire à suivre.

### 3) Comité des femmes

Le rôle et le fonctionnement du comité des femmes posent problème.

Les représentantes des organisations syndicales françaises de retraités ont proposé un texte d'orientation accompagné d'une méthodologie de fonctionnement pratique.

### 4) Finances

Le comité exécutif a entendu un rapport de la commission de finances de la FERPA, un rapport satisfaisant car il témoigne de bons résultats pour 2012.

A partir de ce tableau, un budget 2013 a été envisagé.

## ANNEXE

### Document du Comité Exécutif FERPA sur l'ICE

Le Comité Exécutif de la FERPA réuni à Bruxelles les 13 et 14 novembre 2012 a examiné la proposition d'initiative citoyenne européenne (ICE) sur les droits des personnes en perte d'autonomie et sur les soins de longue durée en Europe.

Suite à la présentation du Secrétaire Général, voici les contributions techno-politiques et les suggestions du débat :

1) Le Comité Exécutif demande au Secrétaire Général de la FERPA d'entamer un parcours pour enregistrer auprès de la Commission de l'ICE indiquée, en tenant compte des avis légaux et techniques nécessaires et du règlement de 11JE adopté en février 2011 par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ;

2) Un Comité FERPA des citoyens sera constitué sur la base des propositions que les affiliés concernés enverront au Secrétariat de la FERPA avant le 10 décembre 2012. Le Secrétaire Général de la FERPA sera désigné comme représentant et le Président comme suppléant. Le Comité sera composé de 7 responsables désignés par des syndicats membres de la FERPA de la Belgique, de la France, de l'Italie, du Luxembourg, de la Pologne, du Portugal et de l'Espagne. Tous les membres de la FERPA sont intéressés au projet et devront contribuer avec le maximum de responsabilité pour le soutenir et pour la récolte des signatures dans leurs pays respectifs ;

**3) Titre de l'initiative** - *Pour un droit aux soins de longue durée et de qualité, accessibles à tous dans l'Union européenne et pour la défense des personnes en perte d'autonomie.*

**Description de la proposition** : Le vieillissement de la population, notamment, augmente les besoins de prise en charge des soins de longue durée. Il est urgent que la Commission prenne une initiative pour **garantir l'effectivité de ce droit au sein** de l'Union ;

4) Le Comité Exécutif a évalué les **raisons politiques** pour lesquelles la FERPA base son initiative afin que le principe d'accès universel aux soins de longue durée puisse être développé et mis en pratique. Actuellement, la définition nationale des soins de longue durée varie entre États membres, elle pourrait être harmonisée pour ce qui concerne ses composantes sociales et médicales.

L'égalité des genres entre hommes et femmes en termes d'accès aux soins de longue durée reflète la discrimination basée sur le sexe (les femmes vivent plus longtemps et ont une retraite plus longue, elles ont souvent des revenus moins élevés lorsqu'elles sont âgées et leurs coûts en soins de longue durée sont donc plus importants). Les articles 2 et 3(3), 8, 19 TFUE pourraient servir de base.



Actuellement, les Etats membres doivent fournir des soins de santé accessibles, de haute qualité et durables. Toutefois, des mesures de soutien de la part de l'UE doivent être mises en place pour s'occuper des personnes âgées. Les États membres ont pris des mesures dont l'objectif est de limiter les dépenses publiques, ce qui a un impact en particulier pour des soins de longue durée sans que soit véritablement pris compte leur impact sur la qualité des soins. Ils ont un effet sur les carrières informelles et sur l'inégalité de genre. L'UE devrait offrir des services de soutien et compléter les initiatives des États membres (sur base de l'article 153, et peut-être de l'article 168).

Il faudrait utiliser les fonds disponibles de manière plus cohérente et efficace : le Fonds européen de développement régional pour soutenir le renforcement des capacités dans les régions et la formation du personnel, ainsi que le Fonds social européen (article 162) pour financer des activités liées au vieillissement, à la santé, à la promotion des soins de santé, à l'amélioration des aptitudes et qualifications du personnel, au soutien pour des campagnes de prévention constantes pour que les personnes puissent rester actives plus longtemps et en bonne santé après leur retraite.

Il faut définir davantage, surveiller et améliorer la qualité des services. Une gestion améliorée et une utilisation rationnelle des services par les États membres, ainsi qu'une bonne politique de prévention de la santé et des mesures de promotion devraient être mises en avant au niveau européen. Des actions de l'UE devraient ainsi compléter les actions nationales (article 168).

Il faudrait adapter les modèles de santé au vieillissement de la population et à la prise en charge des maladies chroniques qui avec les temps peuvent induire la dépendance.

5) Au niveau européen, le Comité FERPA des citoyens se réunira pour la coordination et la gestion de l'initiative avec l'aide du Conseiller politique de la FERPA chargé du dossier, qui tiendra les contacts utiles et nécessaires ;

6) En particulier, le Secrétariat et le Conseiller politique suivront de manière très attentive les développements en cours sur la matière au près de la Commission et des institutions européennes. Au niveau national, ce seront les membres de chaque pays qui organiseront un groupe de travail en commun ;

7) En cas d'acceptation de l'initiative, une campagne coordonnée au niveau européenne sera organisée. Le financement qui sera à charge du budget FERPA 2013 pour la campagne et pour les collaborations politiques et informatiques est estimé à 30.0006. Pour le financement des initiatives nationales la décision sera à prendre par les membres de chaque pays.

***Le Secrétariat National  
de l'UNSA Retraités  
vous souhaite  
de bonnes fêtes  
de fin d'année***